Cac
FRC
8355

ADRESSE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE BORDEAUX,

A LEURS CONCITOYENS,

Sur la ſuppreſſion des JURANDES, *& ſur le droit de* PATENTE.

L'ASSEMBLÉE nationale a aboli les Jurandes & les Maîtriſes. Déjà de bons Patriotes ſe ſont empreſſés de reconnoître la juſtice de cette grande opération (1); mais on dit qu'il y en a d'autres,

(1) Pour vous prouver combien tous les gens de bien deſiroient, depuis long-temps, la ſuppreſſion des Jurandes; nous n'avons qu'à vous rappeler que M. Turgot, Miniſtre des Finances, auſſi vertueux qu'inſtruit & habile, fit publier, en Février 1776, un Edit qui les abolit toutes. Mais il n'y avoit point eu de révolution alors, & l'on n'aimoit pas les choſes nouvelles. M. Turgot, étant homme de bien, avoit à la Cour beaucoup d'ennemis. Les Parlemens, qui eux-mêmes étoient une eſpece de Jurande, bien aiſes de prendre pour prétexte les plaintes de quelques Ouvriers mal inſtruits ou intéreſſés, firent des remontrances. L'Edit fut révoqué dans le mois d'Août de la même année; mais au moins la liberté fut-elle alors rendue à quelques métiers. Pluſieurs Communautés, dont les

ſans doute moins inſtruits, qui s'en plaignent; cela ne nous inquiéte pas : les plaintes des bons Citoyens ne ſont jamais dangereuſes ; ſi elles ſont juſtes, ils prendront les voies légales que notre ſainte Conſtitution leur montre, & ils attendront avec tranquillité qu'on y remédie ; ſi elles ſont injuſtes, ils n'ont beſoin que d'être éclairés. Vous êtes de bons Citoyens : avec vous nous n'avons donc qu'à examiner ſi vos plaintes ſont juſtes.

Souvenez-vous du temps où vous étiez encore le Tiers-Etat, où il y avoit un premier ordre qui s'appelloit ordre du Clergé, & un ſecond ordre qui s'appelloit ordre de la Nobleſſe. Vous les appelliez ordres privilégiés. Et comment appellez-vous encore ceux qui voudroient retenir leurs priviléges en dépit de la Nation, & qui calomnient l'Aſſemblée nationale, parce que ſes Loix bleſſent leur intérêt particulier ? Vous les appellez Ariſtocrates ; vous déteſtez ce nom, & vous avez raiſon. Un Ariſtocrate eſt donc un homme qui voudroit conſerver des priviléges ; qui voudroit que le bien fût pour lui ſeul, & le mal pour les autres; qui voudroit reſter oiſif, tandis que les autres travaillent; jouir, tandis que les autres ſouffrent ; être tout, tandis que les autres ne ſont rien.

Or, parmi le Tiers-Etat il y avoit auſſi des Privilégiés : c'étoient, par exemple, des Compagnies

---

métiers ſe reſſembloient, & qui avoient entr'elles des procès continuels, furent réunies ; les frais de réception furent réduits à un taux plus modéré : l'Etat ſe chargea, comme aujourd'hui, des dettes des Communautés ſupprimées.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de Commerce ; l'Assemblée nationale les a abolies : c'étoient des Procureurs, des Huissiers, qui avoient des Offices ; l'Assemblée nationale les a abolis : c'étoient des Jurandes & des Maîtrises ; l'Assemblée nationale les a abolies.

Il y a seulement cette différence, que les Privilégiés des Jurandes & des Maîtrises étoient bien moins blâmables que les autres Privilégiés, parce qu'ils en tiroient très-peu d'avantages. Vous savez bien que ceux qui étoient à la tête du Gouvernement se soucioient fort peu que vous fussiez dans l'aisance ; tout ce qui les intéressoit, c'étoit de vous vendre leurs permissions, & les Corps de métiers n'étoient regardés que comme une ressource de finance (1).

Il falloit donc payer des Offices, des Lettres de réception : Voilà d'abord un capital dont les revenus étoient perdus ; & il y aura tel entre vous qui payera toute sa Patente avec l'intérêt de la somme qu'on lui remboursera. Mais ce n'étoit pas la seule dépense à laquelle vous étiez exposés. Depuis le moment que vous entriez en apprentissage, jusqu'au moment de la Maîtrise, combien de frais onéreux & inutiles

---

(1) Un livre très-estimé, & composé par un grand nombre de Savans, qui traite de toutes les connoissances humaines, & qu'on appelle *Encyclopédie*, livre que les Ministres avoient renfermé pendant quelques temps dans la Bastille, parce qu'il contenoit trop de vérités, place l'article des Maîtrises, tout uniment, sous la rubrique des Finances. Il prouve par raisonnemens, par des calculs & par l'opinion d'un grand nombre d'hommes instruits & vertueux, que ce n'est pas pour le bien des Citoyens qu'on a institué ou conservé les Maîtrises, mais uniquement pour enrichir le fisc.

en chefs-d'œuvre, en répas de Communauté? Et comptez vous pour rien les Contributions, dont il falloit ſans ceſſe alimenter votre Caiſſe, pour payer vos Syndics & vos Jurés, pour entretenir vos maiſons Communes, pour ſoutenir des Procès longs & ruineux (1) ? Penſez enſuite à la néceſſité d'employer un temps précieux pour apprendre en deux, en quatre, en ſix ans ce que vous pouviez peut-être apprendre dans un ſeul; aux difficultés que vous éprouviez à vous établir; aux réglemens abſurdes qui vous défendoient ſouvent de travailler comme votre intérêt l'exigeoit; mais rien de tout cela n'exiſtera déſormais. Il nous ſemble qu'en gagnant tant d'un côté, vous pourriez beaucoup perdre de l'autre, & que tout bien calculé, gain & perte ſe balanceroient. Enſuite, n'eſt-il pas vrai que la Nation n'exiſte pas pour le bien particulier de quelques individus, ou de quelques claſſes d'individus, mais pour le bonheur de tous? Quand vous dites: tous les hommes ſont égaux; vous ne dites pas autre choſe. Ils ſont inégaux en talens, en vertus, en richeſſes; mais ils ſont égaux en droits. Autrement il auroit fallu laiſſer à la Nobleſſe ſon rang & ſes priviléges. Les Parlemens crieroient avec raiſon à l'injuſtice. Les Évêques & les Chanoines n'auroient pas tort de ſe plaindre du grand bien qu'on a fait à la Religion & à l'État, au préjudice de leur intérêt temporel. Or, voyez ce qui arrivoit dans les Corps de métiers. Ce n'étoient pas la capacité & le talent qui donnoient

(1) On évalue à quatorze millions les ſommes que les ſeuls procès coûtoient annuellement aux Corps de Métiers dans tout le Royaume.

permiſſion de travailler ; mais l'argent & la naiſſance. Tous les ouvriers qui n'étoient pas fils de maîtres, & qui ne pouvoient pas payer des lettres de maîtriſe, tous ceux qui n'avoient pas perdu leurs plus belles années dans un long apprentiſſage, & dans un compagnonage plus long encore, étoient exclus de la faculté de diſpoſer librement de leurs bras & de leurs talens.

Il eſt vrai que ces priviléges favoriſoient la pareſſe ou l'incapacité de quelques-uns, parce qu'ils pouvoient faire travailler pour leur compte ceux qui n'avoient pas le droit de travailler pour eux-mêmes. Mais y auroit-il quelqu'un d'entre vous, qui oſeroit réclamer le privilege d'être pareſſeux ou mal-habile ? Certainement ceux à qui leurs talens & leur induſtrie aſſuroient dans toutes les circonſtances du travail & des pratiques, ceux qui n'avoient que faire de ces privileges, auroient bien tort de réclamer contre leur ſuppreſſion.

De tant de frais énormes & de tant d'autres abus auxquels les Maîtriſes & les Jurandes donnoient lieu, il réſultoit pour l'État & pour vous mêmes des inconvéniens que vous étiez moins à portée d'appercevoir, parce qu'ils étoient plus éloignés de votre point de vue ; vous étiez obligés de faire payer plus cher vos ouvrages ; vous ne pouviez pas ſoutenir la concurrence avec les étrangers où le Commerce étoit moins gêné ; vous ne vendiez pas, tandis que des magaſins étrangers attiroient ſous vos yeux la foule des acheteurs. Ceux qui n'avoient pas la faculté de s'établir, ſe voyoient condamnés à un célibat perpétuel ; ils s'abandonnoient au libertinage : la population en ſouffroit ; les mœurs ſe dépravoient dans les claſſes où il eſt ſi important qu'elles ſa

conſervent pures. Delà, & de la vie errante que tant d'ouvriers étoient dans la néceſſité de mener, venoit cette foule de mendians, dont l'aſpect ſeul ſeroit à charge à tous les Citoyens, s'ils ne l'étoient pas par les dépenſes énormes qu'ils coûtent à l'État.

Maintenant, qu'avez-vous à oppoſer ? Si vous vous borniez a dire que vous tiriez de grands avantages de ce régime excluſif, & que vous ne voulez pas les ſacrifier, alors nous vous répondrions, en vous demandant pardon de l'injure, que vous parlez comme des Ariſtocrates.

Si vous diſiez que c'eſt votre propriété qu'on vous ravit, on vous répondroit comme aux Nobles, que ce qui bleſſe les droits naturels & impreſcriptibles de l'homme, ne peut jamais être une propriété. (1)

Peut-être un certain dépit fera-t-il dire à quelques-uns qu'il ne falloit pas tant innover ? mais voyez donc comme vous étiez bien ! Voyez où cette perfide maxime nous auroit conduits ! A chaque abus que l'Aſſemblée nationale auroit voulu détruire, on l'auroit arrêtée, en criant à l'innovation. Savez-vous que ce que vous blâmez eſt préciſément ce qui fera la gloire éternelle de

---

(1) Les ſommes que vous avez payées pour vos Offices ou pour vos Lettres de réception, étoient ſans doute votre propriété. Mais une longue jouiſſance de vos privileges a été le prix que vous en avez retiré. Cependant la Loi vous aſſure, dans tous les cas, le rembourſement au moins d'un tiers de votre capital. Ce ne ſera qu'un trentieme par année qu'on déduira à ceux qui ont été reçus Maîtres depuis 20 ans. Ceux qui n'ont été reçus que depuis le premier Avril 1790, ſeront rembourſés de la totalité.

la Nation Françaiſe, d'avoir fait à la fois & dans ſi peu de temps, tant de grandes, tant de ſalutaires innovations ? Savez-vous que, parmi tous les Peuples de la terre, vous étiez peut-être le ſeul aſſez doux, aſſez éclairé, aſſez raiſonnable, pour qu'on oſât les tenter ? Après cela, faut-il vous dire encore que les abus ſeuls ſont toujours nouveaux, & que la vérité & la juſtice ſont toujours anciennes parce qu'elles ſont éternelles ?

Pour prouver que vos plaintes ſont fondées, il faudroit que vous prouvaſſiez que, par la ſuppreſſion des Jurandes, vous deviendrez inévitablement malheureux ; que votre état eſt perdu ; que vous n'aurez plus de reſſources pour vivre : mais c'eſt là que nous vous arrêtons.

Vous dites que vos garçons, vos ouvriers s'empareront de vos pratiques ; que tout le monde voudra prendre vos métiers ; que, dans une pareille concurrence, vous ne trouverez plus les moyens de ſubſiſter.

Vos garçons vous enleveront vos pratiques ? Mais voyez donc le Commerce ; eſt-ce que les comptoirs des Négocians ſont déſerts, parce qu'il eſt loiſible aux Commis de s'établir où & quand ils veulent ? Des Maîtres Tiſſerands, des Maîtres Tonneliers, dont le métier eſt libre, ne travaillent-ils pas à la journée, aux gages d'autres Maîtres ? C'eſt que des frais d'un établiſſement, & l'incertitude de la réuſſite empêcheront toujours un très-grand nombre d'ouvriers de s'expoſer à des riſques, & les engageront de préférer, en travaillant pour votre compte, un gain modique, mais sûr, à des profits incertains & à des entrepriſes qui pourroient être ſuivies de la miſere.

De qui vos garçons, vos ouvriers tiennent-ils leurs pratiques ? N'eſt-ce pas de vous ? N'eſt-ce pas de la confiance que vous avez ſu vous attirer ? Or, ſi vous vous montrez toujours dignes de cette confiance, quels motifs vos pratiques auroient-elles de changer ?

Vous craignez que tout le monde ne s'empare de vos métiers ? Mais au moins, avant que de s'en emparer, il faudroit les apprendre. Et, ſi tous les métiers craignent ce danger, il y a apparence qu'il ne ſera funeſte à aucun. On ne choiſira pas par préférence les métiers où il y a trop de Maîtres, où il y a trop peu de travail ; les hommes ſe répandront comme un fluide, là où il y aura de la place : c'eſt ce qui arrive en Hollande & en Angleterre. Or, l'expérience eſt le meilleur maître.

C'eſt encore une vérité reconnue par l'expérience, que plus il y aura d'ouvriers, & de bons ouvriers, plus il y aura de travail. Ce travail augmentera ſur-tout, ſi, moins gênés, moins accablés que vous n'étiez, vous pouvez, en retirant les mêmes profits, vendre à meilleur marché vos ouvrages. Ne doutez pas, que cela arrive ; ou toutes les méditations & tous les calculs des hommes les plus éclairés ſeront faux, ou notre prédiction ſera accomplie. Enfin, ce ſeront toujours les plus laborieux, les plus habiles, les plus honnêtes qui auront la préférence. C'eſt un bien beau privilege que celui des talens & des vertus ; c'eſt même le ſeul, qu'il ſera déſormais permis de faire valoir. Or, qui de vous oſeroit dire, que c'eſt-là l'objet de ſa crainte ? Qui oſeroit dire, qu'il appartient à lui de vivre dans l'oiſiveté, & de ſe diſpenſer des devoirs communs ; enfin qui voudroit ſe montrer indigne de la liberté ?

Mais, direz-vous, parmi les avantage, qui doivent réſulter de la ſuppreſſion des Jurandes, on compte la diminution des frais ; & voilà un nouvel impôt qui va nous écraſer : ce droit de Patente nous effraye. Pourquoi donc taxer notre induſtrie & notre travail ?

Il s'agit d'abord de bien connoître le décret. Nous ne vous le tranſcrirons pas, parce que vous le trouverez dans tous les Journaux ; mais ſi vous voulez ſavoir ce que nous en penſons, nous vous dirons que nous y appercevons par-tout la tendre ſollicitude de l'Aſſemblée nationale, qui ménage toujours le pauvre & qui fait payer le riche. C'eſt pourquoi les plus pauvres ne payeront rien du tout ; c'eſt pourquoi les Boulangers qui fourniſſent au peuple ſa nourriture, ne payeront que la moitié ; c'eſt pourquoi ceux qui, étant plus commodément logés, ſont préſumés être dans une plus grande aiſance, payeront en proportion une plus forte ſomme (1). Si les Aubergiſtes ſont plus chargés,

---

(1) La contribution mobiliaire & le droit des patentes ſont fixés à raiſon du prix de loyer ou de la valeur locative des habitations que vous occupez, & remarquez bien qu'on ne fait pas entrer dans cette évaluation le loyer de vos boutiques, de vos magaſins, de vos atteliers. Mais dans l'une & l'autre contribution, on n'a pas ſuivi une progreſſion telle, que ſi, par exemple, le loyer eſt triple ou décuple, la contribution ſoit triple & décuple auſſi : au contraire, pour un loyer triple la contribution eſt plus que triple, & ainſi de ſuite. Donnons un exemple : ceux qui payent 100 liv. de loyer, payeront annuellement 10 liv. de droit de patente ; 600 liv. de loyer, payeront 75 liv. de patente ; 1000 de loyer, payeront 150 liv. de patente. Or, ſi la contribution ſuivoit toujours la même progreſſion, on ne payeroit que 60 liv. pour 600 liv. de loyer, & 100 liv. pour 1000 liv. de loyer.

c'eſt qu'ils gagnent davantage par la nature de leur profeſſion ; & ne font-ils pas entrer les impôts dans ce qu'ils feront payer à ceux qui viendront loger ou ſe nourrir chez eux ? Nous penſons encore que cette augmentation de taxe pour les Aubergiſtes avoit en vue les étrangers, qui, pour le plaiſir de voir en France un peuple régénéré, ſeront ſans doute bien aiſes de contribuer un peu à ſon ſoulagement.

Voilà notre opinion ; voyons vos craintes. Vous pourriez craindre de payer trop en payant la patente par-deſſus la contribution mobiliaire. Vous pourriez dire que s'il falloit encore une nouvelle contribution, il ne falloit pas la faire porter uniquement ſur le commerce, & ſur les arts.

Notre réponſe eſt ſimple : l'Aſſemblée nationale a ſupprimé les droits d'entrée des villes.

Il n'y a qu'un inſtant, chers Concitoyens, que quelques-uns d'entre vous ſollicitoient des Corps adminiſtratifs & de l'Aſſemblée nationale un régime plus modéré pour les Octrois ; l'Aſſemblée nationale les ſupprime ; & vous auriez déjà oublié ce bienfait ? Elle fait plus que vous n'oſiez demander ; & voilà le murmure qui oſeroit prendre la place de la reconnoiſſance. Ah ! Qu'il eſt difficile de faire le bien ! mais vous ne ſavez donc pas que les droits d'Octrois ſeuls étoient évalués plus haut qu'on ne peut évaluer les droits de patente (1) ? Mais vous

---

Vous voyez donc que les riches payeront dans une proportion bien plus forte que les pauvres. Enfin, croyez-nous, car nous diſons la pure vérité, dans la nouvelle Conſtitution, & dans les nouvelles impoſitions tout eſt à l'avantage des pauvres.

(1) On évalue le produit du droit des patentes dans tout le Royaume à 18 ou 20 millions. La ſeule ville de Paris

avez donc oublié qu'il n'y a plus de gabelle, qu'il n'y a plus de privilege exclusif pour le tabac, que les droits d'Aide ont disparu? Mais nous serions donc encore une fois forcés de mettre sous vos yeux le tableau des entraves, des injustices, des exactions que vous faisoient souffrir vos Jurandes? Nous ne vous citerons que deux articles de consommation, le vin & la viande. Le vin estimé 12 sols le pot, payoit 3 sols de droit; la petite livre de bœuf payoit un sol. Un pere de famille qui consommoit 1 liv. de bœuf, & un pot de vin par jour, payoit annuellement en droits la somme de 73 livres. (1).

---

payoit trente millions de droits d'entrée. On a calculé que si l'on avoit réparti cette somme également sur toutes les têtes, depuis l'enfant dans le berceau & depuis le mendiant, jusqu'au plus riche Banquier, & jusqu'au Ministre d'Etat, chaque tête à Paris auroit payé 40 liv. 10 sols. Mais ces droits portoient sur-tout sur des comestibles, dont le pauvre ouvrier ne pouvoit pas plus se passer, que le Ministre d'Etat. Supposons donc seulement 40 liv. 10 sols par tête, & nous verrons que le pere de famille, qui avoit une femme, une servante & un enfant, payoit en droit d'Octroi 162 liv. par an. C'étoit à-peu-près la même chose dans toutes les autres Villes.

(1) Nous ne vous parlerons pas du sel qu'on payoit dans quelques provinces 6 s., 10 s., 14 s. la livre, parce que votre Département étoit affranchi de la Gabelle, ou plutôt il en payoit l'équivalent en impositions d'un autre genre. Mais nous pourrions ajouter ce que chaque citoyen gagnera par la vente libre du tabac. La plupart d'entre vous ont l'habitude d'en prendre & de l'acheter en détail. Or, la livre de tabac coûte 4 liv; supposons qu'elle coûtera désormais 20 s. (& en effet le meilleur tabac ne revenoit à la Ferme que 12 s. la livre), vous gagnerez 18 liv. par an. Nous omettons une foule d'autres droits. Le droit sur la petite liv. de veau, par exemple, étoit de 2 s. 6 d. & 1 sol sur la petite livre de

Mais il y a ici une remarque bien importante à faire, & nous vous prions d'y donner toute votre attention. La plupart des impôts indirects se payoient d'une maniere insensible; on savoit seulement que la bouteille de vin, que la livre de bœuf & de beurre, que l'aune de drap, &c. coutoient tant, & l'on ne s'informoit pas pourquoi ? On ne savoit pas que tout cela étoit d'une cherté extrême, parce qu'il falloit payer là dessus tant de droits, tant de Commis, tant de Fermiers ; & même quand on y pensoit, on croyoit être libre de faire ou de ne pas faire la dépense. On ne regardoit pas cela comme un impôt. Cependant il falloit se nourrir, il falloit s'habiller ; & étoit-il juste que le pauvre ouvrier fût privé de toutes les jouissances parce qu'il ne pouvoit pas les payer ? Bientôt toutes les denrées de premiere nécessité se vendront à meilleur marché ; bientôt arrivera ce que desiroit si fort notre bon Henri IV ; le paysan & le plus pauvre ouvrier pourront avoir le Dimanche leur poule au pot. Vous gagnerez donc en détail une infinité de dépenses. Mais quelques-uns d'entre vous payeront peut-être à la fois, c'est-à dire, dans un même temps & en une seule somme, de plus fortes contributions qu'ils ne payoient autrefois ; voilà ce qui pourroit vous étonner si vous ne saviez pas raisonner juste ; voilà le pretexte

---

mouton. L'huile, la graisse & d'autres comestibles, les objets de vêtemens dont vous ne pouvez absolument vous passer, payoient encore des droits très-forts que nous pourrions calculer au moins à 20 liv. par an pour un pere de famille. Enfin, quelque peu que vous fussiez dans l'aisance, vous payiez en impôts indirects au moins 100 liv. par an, outre la capitation ; & ceux qui payoient cette somme, payeront 20 liv., 30 liv. au plus de droit de patente.

que vos ennemis saisiront pour vous prévenir contre les nouvelles impositions : il est donc important de vous souvenir que la Nation payera désormais 200 millions de moins (1) qu'elle ne payoit ci-devant ; que ceux qui ne payoient pas autre-fois payeront aujourd'hui ; & que les riches, même toutes choses égales, payeront plus que les pauvres.

Vous pourriez dire ensuite, pourquoi cette nouvelle contribution porte-t-elle sur les arts & sur le commerce ? C'est parce que les fonds de terre & les maisons vont supporter 300 millions ; c'est parceque la contribution mobiliaire ne sauroit s'étendre davantage ; c'est parce que ce sont le commerce & les arts qui profitent sur-tout de tant de droits supprimés : il falloit bien remplacer, vous le sentez ; & vous ne sentiriez pas que chacun doit supporter sa part de la charge commune?

Chers Concitoyens, il étoit impossible de vous faire franchir d'un seul pas cet intervalle immense du mal au bien ; oui, au bien, malgré les inquiétudes que le moment actuel vous cause ; malgré l'embarras où vous vous voyés par la nécessité de

(1) Il suffit sans doute à des Citoyens patriotes de savoir que cette vérité consolante s'annonce & se démontre tous les jours à la tribune de l'Assemblée nationale, & que les malveillans mêmes n'osent pas la contredire devant des personnes instruites. Mais il seroit trop long de faire ici le calcul de ce grand soulagement qui résulte des travaux de nos Représentans. Ceux d'entre vous qui lisent les journaux & les rapports des Comités, savent bien que nous disons la vérité. Or, nous vous le demandons, à l'avantage de qui sera, en derniere analyse, cette diminution de 200 millions, si ce n'est à l'avantage du pauvre peuple, puisque tous les ci-devant privilégiés payeront aujourd'hui 36 millions ; eux qui, au lieu de payer, ne savoient que prendre, & qui ne prendront plus.

quitter tant d'anciennes habitudes; malgré les doutes que votre timidité pourroit concevoir : c'eſt l'expérience qui vous manque encore. On n'aime pas à croire ce qu'on n'a pas éprouvé. Trop ſouvent nous reſſemblons à des enfans qui ont peur quand ils voient un nouveau viſage, ou quand ils vont coucher pour la premiere fois dans un autre appartement. Ah ! pourquoi tous n'avons-nous pas trois ou quatre ans de plus ? Alors vous verriez que vos Repréſentans avoient raiſon ; que les bons Patriotes avoient raiſon ; & que les ſeuls qui s'étoient bien cruellement trompés étoient les mauvais Citoyens.

Et cependant il ne tient qu'à vous, que cet intervalle puiſſe ſe franchir ſans malheur & ſans danger : vous n'avez qu'à tenir ferme, à ne pas vous laiſſer tromper par les malveillans, à prendre confiance dans votre aſſemblée Nationale & dans votre bon Roi, à obéir à la Loi & à vos Magiſtrats comme à Dieu même, à payer vos impôts comme vos dettes les plus ſacrées ; & ça ira.

Tout le monde, dans ce moment, eſt géné, tout le monde a fait quelques pertes ; mais les bons Citoyens ne regardent ces pertes que comme des avances qu'ils font à la Patrie qui les en dédommagera amplement. Vous reſſemblez a un homme qui avoit un de ſes membres diſloqué, & à qui on a mis un bandage; les douleurs ſont paſſées, mais le bandage l'incommode : il faut qu'il ſe tienne tranquille ; s'il s'agite, s'il déchire le bandage, ſon bras ſe démettra encore, & la cure deviendra impoſſible.

Mais que parlons-nous de gênes ? Eh ! Que dirions-nous donc, s'il falloit parler de ſang?

Vous rappellez-vous encore cette guerre Américaine, où Louis XVI en défendant la cause d'une Nation étrangere fit pressentir ce qu'il feroit un jour pour la sienne? Vous rappellez-vous comment ces fiers Colons voloient d'une extrêmité de leurs vastes Provinces à l'autre, parcouroient des déserts, traversoient des neiges & des glaces, supportoient la fatigue, la faim, la nudité, pour forcer l'ennemi à mettre ses armes à leurs pieds? Vous rappellez vous comme on fit sortir les Sauvages de leurs huttes & de leurs forêts pour fondre sur des familles isolées & paisibles, pour briser le crâne des vieillards, des femmes & des enfans? Eh bien! cent mille d'entr'eux ont péri, mais les autres sont restés libres. Et vous parleriez de gêne? vous calculeriez quelques petites sommes que vous payerez de plus ou de moins? L'on voit que vous n'avez encore rien souffert pour la liberté, & que vous avez trop tôt oublié ce que vous a fait souffrir le despotisme. Oui, c'est parce que la révolution vous a déjà comblés de biens infinis, que vous paroissez sentir si fort les inconvéniens qui l'accompagnent. Le despotisme vous écrasoit impunément, & vous n'osiez pas vous plaindre! La liberté, en guérissant les plaies qu'à faites le despotisme, ne peut pas opérer des miracles, ne peut pas détruire tous les anciens malheurs dans un même instant; & vous vous plaindriez? Ah! n'est-ce pas par elle que vous êtes redevenus hommes? On voit déjà que vous en avez toute la fierté, mais ayez-en aussi la raison.

A présent les choses sont telles qu'il faut d'abord finir la Constitution. Voilà la seule pensée que les bons Citoyens doivent avoir; toute entrave qu'ils

835

mettroient à ſon achevement, pourroit nous plonger dans des maux inexprimables. C'eſt bien aſſez que nos ennemis mettent des obſtacles; les patriotes n'en mettront pas.

Si les bons Citoyens penſoient, que parmi les nouvelles Loix il y en a qui ſont mauvaiſes, ils n'en feroient pas un reproche à l'Aſſemblée nationale. Perſonne d'entre nous ne croit que nos Repréſentans ſoient des Dieux; & s'ils ſont des hommes, il eſt fort poſſible qu'ils ſe trompent quelquefois. Nous dirons même qu'il leur eſt permis de ſe tromper, lorſqu'ils ont fait tant de choſes admirables. Mais le Citoyens qui croient l'Aſſemblée nationale dans l'erreur, pourroient bien y être eux-mêmes; & nous leur demanderons de quel côté il faut penſer raiſonnablement que ſe trouvent le ſavoir & l'expérience? Enfin, contens ou non, les bons Citoyens ſe ſoumettront à la Loi, & ils aideront à y ſoumettre les autres, en attendant qu'ils ſoient éclairés ſur leur erreur, ou ſatisfaits dans leurs demandes. Encore une fois, il faut que la Conſtitution s'acheve, & voilà le dernier mot, & le plus beau que nous puiſſions vous dire : cette Conſtitution ſera telle qu'elle pourra remédier à tous les abus, même à ceux qu'elle auroit fait naître elle-même.

Signés GUADET, Préſident.

AZÉMA,
MAGOL,
St.-BRIS,
LAMARQUE,
} *Secrétaires.*

A BORDEAUX,
Chez les Freres LABOTTIERE, Imprimeurs-Libraires, place du Palais, 1791.